

CHATEAUX DU BAZADAIS ET CHATEAUX DU SUD-OUEST GASCON DE 1250 A 1330

Notre propos n'est pas de reprendre les enquêtes menées depuis longtemps par L. Drouyn et de recommencer une série de monographies qui n'ajouteraient que des détails aux faits déjà connus. Contentons-nous de rappeler que les ouvrages du vieil archéologue bordelais ne concernaient pas, par suite d'un choix délibéré, les parties du diocèse et de la sénéchaussée de Bazas annexées en 1789 au département du Lot-et-Garonne¹. Nous voulons simplement dégager les caractères généraux, au point de vue archéologique comme au point de vue historique, des châteaux forts élevés dans le siècle qui précéda la guerre de Cent ans sur le territoire de l'ancien Bazadais et de les comparer à ceux de nombreuses forteresses qui hérissaient à la même époque les régions voisines du Sud-Ouest. L'abondance relative des documents remontant à cette période, qui nous a transmis infiniment plus d'archives que les précédentes, rend une telle entreprise possible.

Ces actes — qui proviennent à peu près uniquement de l'administration des ducs d'Aquitaine, rois d'Angleterre² — mentionnent environ cinquante places fortes. La liste ainsi obtenue n'est peut-être pas exhaustive, mais certainement elle n'omet aucun château de quelque importance. Leur densité est d'ailleurs à peu près la même dans le reste du domaine direct des Plantagenets dans la région : le Bordelais possédait alors une cinquantaine de châteaux également, la Gascogne landaise environ soixante-quinze³. C'est que le roi-duc, en vertu de la coutume féodale fort répandue qui lui donnait le droit d'interdire les construc-

1. L. DROUYN, *La Guienne militaire*, 2 vol., Paris-Bordeaux, 1865 ; *Variétés Gironnaises*, 3 vol., 1878-1886, Bordeaux.

2. Outre les publications de Ch. BÉMONT, *Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne*, et *Rôles gascons*, nous avons utilisé les actes transcrits par Bréquigny, Bibl. nat., coll. Moreau, t. 634 à 648.

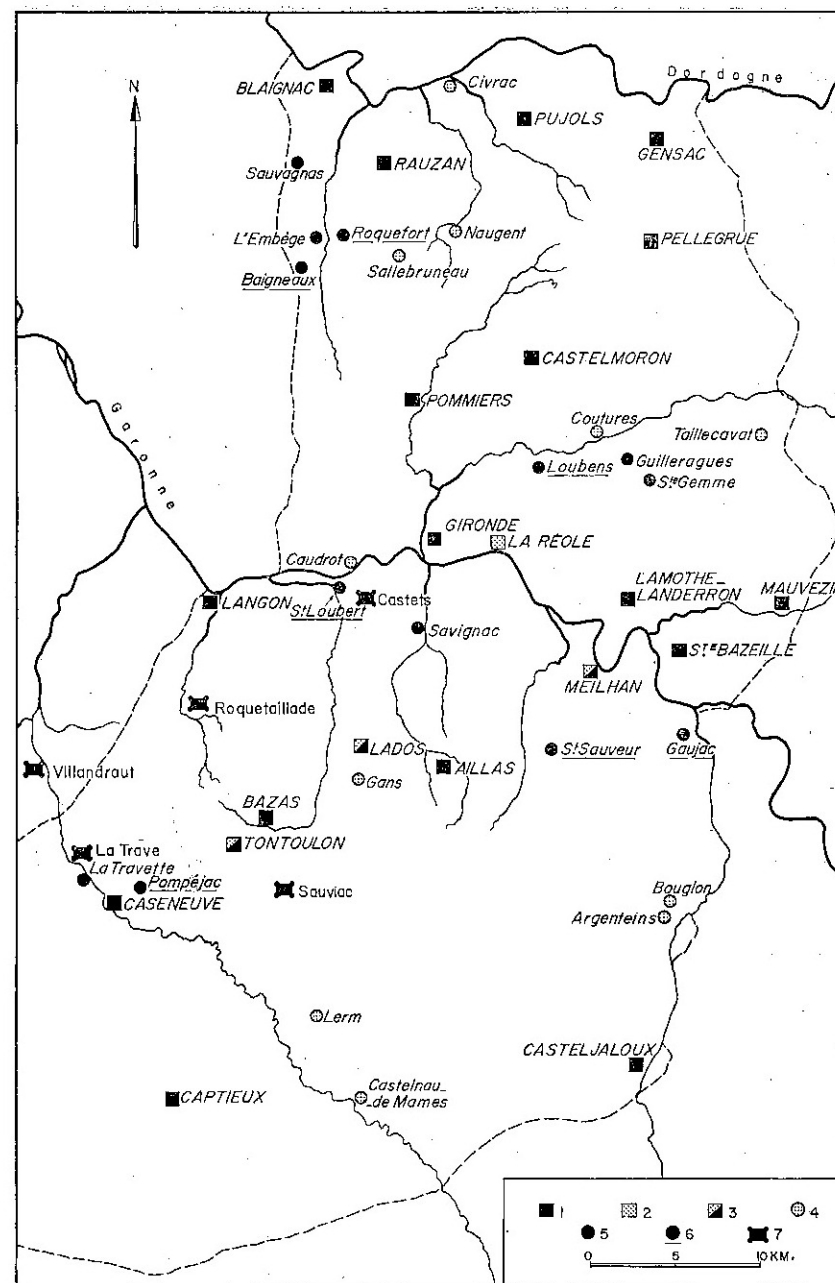
3. J. GARDETTE, « Géographie des châteaux landais dans la seconde moitié du XIII^e siècle », dans *Landes de Gascogne et Chalosse*, publ. de la Soc. de Borda (1957), p. 21-31.

tions de forteresses, d'en limiter les dispositions défensives et même de les faire abattre, pouvait en arrêter la multiplication. Par contre en Agenais, où tout seigneur est libre de s'enclorre à sa guise, on peut compter, grâce aux hommages rendus en 1259 à Alphonse de Poitiers, aux procès-verbaux du *Saisimentum comitatus Tholose* de 1271 et à ceux de la prise de possession par Edouard I^{er} — ces derniers transcrits dans *Le Livre de l'Agenais* — plus de cent châteaux relevant directement de la couronne⁴. Il faut y ajouter ceux qui sont tenus de l'évêque, des vicomtes d'Auvillar et de Brulhois et même des seigneurs d'Albret⁵. La faiblesse des petits comtés de la Gascogne orientale — Armagnac, Fezensac, Fezensaguet, Gaure, Pardiac, Astarac, Lomagne — favorisait elle aussi le pullulement des forteresses privées, même dans les villes, comme Lectoure⁶. A l'ouest de l'Arrats, limite théorique, mais généralement méconnue, de la mouvance ducal, le territoire du département actuel du Gers possédait au XIII^e siècle environ cent cinquante lieux fortifiés. Le comté de Bigorre, déjà amputé de la Rivière-Basse et de la vicomté de Labarthe, fut, à la mort du comte Esquivat, l'objet de multiples contestations. Elles ont déterminé en 1285, par ordre du roi d'Angleterre la saisie de la totalité du fief : les officiers du suzerain rédigèrent sous le nom de « Montre » le procès-verbal de leur inspection. Cette description, complétée par l'enquête menée en 1300 pour Philippe-le-Bel qui prétendait avoir des droits du chef de sa femme, signale qu'un très grand nombre de localités étaient closes ou se trouvaient sous la protection d'un château : cinquante se trouvaient dans ce cas, tant dans la plaine que sur les collines et dans la vallée pyrénéenne du Lavedan⁶. En revanche, le vicomte de Béarn a réussi très tôt à limiter la quantité et l'importance des forteresses de ses vassaux : ceux-ci n'en détiennent que dix sur trente-cinq mentionnés dans les documents du XIII^e siècle. La présence royale ne s'affirme pas d'une façon aussi spectaculaire en Bazadais. Les possessions directes de la couronne, groupées autour de La Réole et au sud-ouest de Bazas, forment d'ailleurs un domaine assez restreint. Mieux encore : le roi-duc ne se maintient fermement pendant toute cette période qu'à La Réole. Il s'agit toutefois

4. Les deux premiers textes ont été publiés dans les *Travaux de la Soc. d'agriculture, sciences, lettres et arts d'Agen*, t. XVI, 1894 ; le « Livre de l'Agenais », d'après le mss ; Bodleian 917 par J. CUTTINO, dans *Cahiers Marc Bloch*, Toulouse, n° 1.

5. Article des coutumes concédées en 1294 par Hélie Talleyrand, vicomte de Lomagne, donnant le droit au seigneur de saisir en cas de troubles, à la requête des prud'hommes *los castels et las autras fortalessas que aurian dins la ciutat de Leitora*, B.N., coll. Doat, t. 97, f° 247.

6. La « Montre de 1285 » a été publiée dans le *Bull. de la Soc. arch. des Hautes-Pyrénées*, 1929, p. 96, d'après Arch. dép. Basses-Pyrénées, E 370 ; « L'enquête de 1300 » a été publiée et traduite par G. BALENCIE, dans *Souvenir de la Bigorre*, t. I (1881), p. 50 et 101, II (1882), p. 4, 150 et 241, III (1883), p. 50.



(Cliché « Sud-Ouest ».)

1. Grandes châtellenies. — 2. Château royal. — 3. Château ayant appartenu momentanément au roi. — 4. Château secondaire. — 5. Maison forte, motte secondaire. — 6. Maison forte dont la construction a été autorisée par le roi entre 1250 et 1331. — 7. Construction de la famille de Clément V.

d'une forteresse capitale la plus importante de tout le Bazadais : elle est l'objet de soins fréquents, est réparée, reconstruite à neuf, sans doute à partir de 1228, et munie d'une nouvelle enceinte⁷. Lados et Tontoulon, acheté en 1290 seulement, sont aliénés dès 1312 à Bertrand de Salignac, comte de Campanie et neveu du pape Clément⁸. A la même époque, Meilhan-sur-Garonne, acquis des sires d'Albret en 1262, leur est de nouveau cédé⁹. Quant à Pujols et à Rauzan, entre les mains de Henri III au début de son règne, ils étaient inféodés en 1273 à Guilhem-Raimond de Gensac¹⁰. Les saisies, les paréages, les prises de gages permettent, il est vrai, l'occupation temporaire ou partielle de forteresses secondaires.

La situation est comparable en Bordelais, où le roi ne détient, outre l'Ombrière, que Bourg, occupé en 1251-1255, Blaye, acquis en 1319 seulement, et Saint-Macaire. Il ne réussit pas à se maintenir ailleurs, en particulier à Puynormand, qu'il avait échangé contre Puyguilhem, aux confins de l'Agenais et du Périgord. Mauléon pour la Soule, Bayonne pour la Labourd, sont également les seules places royales. Le sénéchal de Périgord, Guilhem de Toulouse, ne pouvant s'appuyer sur aucun château, est contraint de construire à ses frais, de 1315 à 1320, le fort de Molières¹¹. Dès 1290, ordre est donné au sénéchal de Quercy de se procurer à tout prix un emplacement où il puisse se clore de murs¹². On sait d'ailleurs que, dans ces deux provinces, le domaine direct des Plantagenets était, du fait du traité de Paris, extrêmement réduit. L'annexion au XII^e siècle de la vicomté de Dax avait toutefois procuré très tôt aux Plantagenets un réseau plus dense de points d'appui dans les Grandes Landes et dans la vallée de l'Adour. Après la cession de 1279, les efforts de l'administration ducal tendent à améliorer les châteaux de l'Agenais et à en augmenter le nombre : ceux de Marmande, de Penne, de Tournon, de Monflanquin, de Porte-Sainte-Marie, ainsi que les bastides de Ville-neuve-sur-Lot et de Lavardac, étaient cependant les chefs-lieux des baillies installées par Alphonse de Poitiers. Mais, dès 1285, Edouard I^{er} presse la reconstruction de Tournon¹³. En 1290, il s'occupe de l'édification du château de Sauveterre-la-Lémance, aux confins du Périgord et du

7. *Patent Rolls*, 25 juin 1228 (destruction de maisons pour permettre la construction), 15 févr. 1241 (travaux); *Rôles gascons*, 20 août 1243 et 29 déc. (enceinte), 1^{er} oct. 1248 (travaux), 23 mars 1245 (travaux au château), etc...

8. *R. G.*, 18 mai 1290, 31 juillet 1312.

9. *R. G.*, 5 janv. 1262 (mais le château était occupé depuis 1254). Le château a été remis aux Albret avant 1307, puisque de son vivant Edouard I^{er} avait promis à son fils de leur rendre Meilhan. Doat, p. 178, f^o 217-218.

10. *Patent-Rolls*, 1220 (p. 249), 14 sept. 1218, 4 déc. 1222.

11. *R. G.*, 6 mai 1315, 14 mai 1316, 18 mai 1316, 8 févr. 1318, et pétition du trésorier de Périgord extraite des Ancients Petitions, dans Moreau, t. 646, f^o 145 (1320).

12. *R. G.*, 7 juill. 1290.

13. *R. G.*, 28 juin 1281 et 19 juin 1285; à cette dernière date, il est question d'une remise en état de toutes les forteresses de Gascogne qui doit être achevée au plus vite.

Quercy : il n'est pas encore achevé en 1304¹⁴. En gros l'acquisition et l'établissement de ces bases essentielles de l'autorité royale, leur maintien même sont contrariés par les crises subies par cette autorité elle-même, en particulier au moment de la confiscation de 1294 et sous le règne d'Edouard II. Les difficultés financières suscitées par les guerres galloises et écossaises ont également entravé cette politique. Les aliénations consenties aux neveux du Pape, créanciers du roi, Bertrand de Salignac et Bertrand de Goth, qui reçut Blanquefort, la Lomagne et Auvillar, plus tard les multiples démarches de Guilhem de Toulouse pour obtenir le remboursement des frais engagés dans la fortification du château, pourtant bien médiocre, de Molières, illustrent bien ces faiblesses. En 1312, il avait fallu d'ailleurs abandonner à Clément V une grande partie des revenus du duché en échange d'un prêt de 160 000 florins. Les appels fréquents des vassaux au Parlement de Paris — tel celui du vicomte de Fronsac en 1278 — empêchaient souvent le maintien sous séquestre des places saisies par le roi-duc.

La masse des châteaux, créés avant le développement de son emprise administrative, n'étaient donc soumis à son contrôle que dans la mesure où il pouvait faire appliquer les coutumes féodales concernant leur livraison limitée ou illimitée. La plus grande partie des châtelainies — seize environ pour le Bazadais — comportant un district (honor) sur lequel s'exerçaient les droits régaliens du seigneur — justices, péages, leudes, etc... — était donc entre les mains de féodaux. Comme partout ailleurs, quelques lignages étaient parvenus à en concentrer le plus grand nombre : les Albret sont à Cazeneuve, Aillas, Meilhan; les Bouville, jadis détenteurs de la vicomté de Benauges et de nombreux autres fiefs, sont affaiblis par les partages successoraux et les confiscations, mais sont encore présents dans la seconde moitié du XIII^e siècle à Sainte-Bazeille, Lamothe-Landerron, Langon; les Rudel de Pons et de Bergerac se sont installés à Gensac, Castelmoron, Pellegrue, Pujols; on retrouve des Gensac, sans doute une branche cadette, à Rauzan et à Pellegrue. Ces rassemblements de seigneuries sont fréquents dans le Sud-Ouest : certains d'entre eux, ceux des Albret, des Foix-Béarn, des Grailly, seront durables et s'accroîtront à la faveur des troubles des siècles suivants. En revanche, comme ailleurs en Gascogne, et en particulier en Agenais, le droit autorise la détention d'un fief par plusieurs co-seigneurs : les La Mothe sont ainsi parçonniers à Castelnaud-de-Mames, Roquetaillade et, plus tard, à Langon.

Nous connaissons en outre une vingtaine de points fortifiés qui se trouvaient entre les mains de petits nobles et de religieux, comme l'évê-

14. Compte du *latomus* qui dirige la construction soumis à reddition le 1^{er} avril 1305 (*R. G.*).

que de Bazas et l'abbé de La Réole. Les documents ne mentionnent guère que ceux qui étaient dans la vassalité directe du roi, surtout dans les prévôtés de La Réole, Bazas, Tontoulon et Uzeste, ainsi que ceux qui relevaient des Albret¹⁵. Mais il est peu probable que les maisons fortes dont disposaient les féodaux secondaires aient été très nombreuses. Toutefois, les dernières décades du XIII^e siècle et les trois premières du XIV^e voient se multiplier les autorisations de se fortifier accordées à de simples chevaliers. Les Rôles gascons nous conservent le souvenir de décisions de ce genre prises pour des constructions à Baigneaux (1276), Blé-zignac (1278), Pompéjac (1284 et 1289), Sauviac (1285 et 1310), Roquefort (1291 et 1293), Coimères (1292 et 1304), Loubens (1292 et 1304), Castets-en-Dorthe (1314), Nérigeau ou Naugent — ce dernier lieu à Saint-Vincent-de-Pertignas — en 1331. En 1289, Doat de Pins, bourgeois de Bazas, peut bâtir une maison forte à « Escaudes, Cauts, Fontaet ou Tusacs »; la même licence est accordée en 1305 à Bernard de Vignolles et renouvelée en 1315 à son fils, « là où il voudra sur ses terres¹⁶ ». Le sire d'Albret accorde les mêmes privilèges à ses vassaux de Gaujac et de Saint-Sauveur, dans la baronnie de Meilhan¹⁷. C'est à cette époque, enfin, que s'élèvent les importants châteaux dus à Clément V et à ses neveux : Villandraut, Roquetaillade, Sauviac, Fargues, Preyssac, Budos, etc...

Le phénomène a bien sûr les mêmes causes militaires, financières et politiques que la limitation, en sens inverse, du nombre et de la qualité des forteresses royales. Le réseau de maisons fortes n'est pas uniquement stratégique et voulu, par l'application d'un plan mûrement réfléchi, par le souverain. C'est ce que croyait à tort Philippe Lauzun qui en étudia un certain nombre aux confins de l'Agenais et du Fezensac, aux frontières des deux mouvances capétienne et plantagenet¹⁸. Bien au contraire c'est l'anarchie, l'insécurité qui encouragent chacun à s'enclorre et fait substituer, autour des demeures des nobles comme autour des bastides, des remparts de pierre aux palissades insuffisantes. Une enquête menée après la paix sur les usurpations des droits du roi dans la sénéchaussée de Gascogne pendant la crise de 1294-1304, rappelle que cinq seigneurs,

15. Les archives des Albret, en partie conservées à Pau, sont en outre connues par les Inventaires rédigés à la fin du XV^e siècle, également déposés aux Arch. dép. Basses-Pyrénées, E 14, E 139, E 140; elles ont été transcrites en partie par Doat.

16. R. G., 17 nov. 1276, 4 sept. 1278, 10 oct. 1284, 20 avril 1289, 29 août 1285, 23 nov. 1310, 27 juin 1291, 21 mai 1293, 6 juill. 1293, 28 nov. 1304, 26 mai 1281, 15 nov. 1314, 13 juill. 1331, 1^{er} avr. 1305, 22 avr. 1315.

17. Doat, t. 179, f^o 110-115 (Gaujac, 1312), « Inventaires des titres de la maison d'Albret relatifs à l'Agenais » dans *Recueil des travaux de la Soc. d'agriculture, sciences, lettres et arts d'Agen*, 2^e s., t. 16 (1913), p. 115 (Saint-Sauveur, 3 févr. 1316).

18. Ph. LAUZUN, *Châteaux gascons à la fin du treizième siècle*, Auch, 1897

dans la seule région de Dax, ont profité des désordres pour édifier des *fortalicia* illégales, à Poyanne, à Saint-Pandelon, à Hinx et à Saint-Martin de Hinx¹⁹. Il y en eut aussi en Soule, où le roi dut ordonner des démolitions²⁰. Mais en définitive, il fallut bien laisser subsister certains châteaux « adultérins », comme celui de Poyanne dont l'existence est légitimée en 1315²¹. Nous ne savons pas s'il y eut alors des constructions élevées dans de telles conditions en Bazadais, mais il est certain que le roi dut se montrer favorable aux projets de ses créanciers, les parents du pape, Raimond-Guilhem de Got à Castets, Raimond-Guilhem de Sauviac à Sauviac ou Bernard de Vignolles, qui se trouvait aussi avoir fourni de l'argent à son seigneur. Le règne agité d'Edouard II, puis, à la veille de Cent ans, l'atmosphère créée par le conflit entamé par la nouvelle confiscation du duché en 1324, contribuèrent à leur tour à l'élection de nouvelles forteresses. Dans leurs possessions insulaires, les Plantagenets étaient d'ailleurs contraints de faire les mêmes concessions. Les *licences to crenellate*, au nombre de quarante-quatre pour les trente-trois années du règne d'Edouard I^{er}, atteignent ainsi le chiffre de cinquante-huit pour les vingt d'Edouard II, de cent quatre-vingt pour les cinquante d'Edouard III. Ce mouvement, parallèle au développement des « maintenances » féodales, ne s'apaisera qu'au début du XV^e siècle, sous les premiers Lancastre²².

L'histoire régionale des forteresses bazadaises à la fin du XIII^e et au début du XIV^e ne peut donc être faite qu'en fonction de celle des fluctuations de l'autorité du roi-duc Plantagenet. Elle est bien sûr, identique, dans la plupart des régions de sa mouvance directe dans le Sud-Ouest de la France. Les facteurs originaux sont ici la faiblesse de l'implantation militaire permanente du suzerain — que l'on retrouve en Soule ou en Labourd — et les moyens exceptionnels concentrés entre les mains de la famille pontificale à partir de 1304.

Ainsi, du fait de la disparition des forteresses des principaux châtelains, détruites ou, comme Rauzan et Pujols, trop radicalement transformées à la fin du XIV^e ou au XV^e siècles, l'étude archéologique doit porter sur trois catégories d'édifices : celui qui appartient au roi, La Réole, en constitue une à lui seul; puis viennent les résidences de Clément V et de sa famille; enfin les petits châteaux secondaires élevés à peu de frais par des féodaux sans grande ressources.

Ces petits châteaux sont seuls à porter parfois, mais pas toujours le nom de « castera » (lat. *castellare*), qui désigne dans le Sud-Ouest de la France des ouvrages légers de pierre ou de terre. Les actes de la pro-

19. Transcrit par BRÉQUIGNY d'après le mss dit Julius E. 1, coll. Moreau, t. 641, f^o 5-37.

20. R. G., 30 juin 1313.

21. R. G., 20 avr. 1315.

22. J. EVANS, *English art 1307-1461*, Oxford, 1949, p. 118-119.

cédure soulevée en 1281 par la création de la bastide de Sauveterre nous décrivent l'un d'eux : il s'agit d'une motte sur laquelle dame Thalèse, douairière de Bergerac occupe une simple maison *de nova ibidem constructa...*, *cooperta de tegulis*²³. Un terrassement, un fossé, une clôture de pieux, voilà tout ce qui devait défendre au XIII^e siècle beaucoup de maisons nobles. Amanieu de Loubens se voit d'ailleurs interdire en 1281 d'établir sa demeure autrement que *sine magno et indebito fortalicio, sine... ingenio et ponte levatico*. Ces enceintes rudimentaires sont fréquentes dans les régions sableuses des Landes : le *castrum* royal de Labouheyre n'avait ainsi que des défenses de bois²⁴. Celui de Poyanne semblait redoutable aux fonctionnaires du duché : ce n'était pourtant que *quamdam motam et magnum fortalicium, magnis palis et vallatis clausum, ex qua mota et fortalicia Castrum Sancti Georgii posset omnino derui et multa dampna pati*²⁵. Ne nous étonnons pas si tant de bastides, construites cependant dans des sites qui appellent une vocation militaire, ont dû se contenter longtemps d'aussi sommaires protections. C'est seulement en 1384, soit en pleine guerre de Cent ans, que le soudan de La Trau refait en pierre son château d'Arbanats jusqu'alors muni d'une simple barrière de bois²⁶.

Toutefois l'enquête de Drouyn a montré que des maisons fortes de pierre encore debout de nos jours remontaient à cette époque. Les autorisations royales permettent des bâtisses *de lapidibus cum vallatis et fossatis* à Pompéjac, *de petra, calce et fossatis* à Sauviac en 1281, *cum cranellis et arqueriis* à Coimères; en Bordelais les mêmes dispositifs purent être utilisés à Moulon, Budos, Soussans, Le Puch, Le Breuilh, Lansac, Le Cipressat, Loupiac, etc... Le type le plus répandu est celui que présente, pour peu de temps peut-être, le petit château de Roquefort-en-Bazadais, longuement décrit par Drouyn : édifice rectangulaire, avec rez-de-chaussée aveugle, sauf quelques archères, porte au premier étage, sans voûtes et sans flanquements. Les salles de l'Embège, à Cessac, de Nauagent à Saint-Vincent-de-Pertignas, de Sauvagnas, à Romagne, de La Travette, à Préchac, etc... sont analogues²⁷. Ces constructions sont donc très archaïques et de valeur militaire médiocre. Elles semblent cependant avoir été très nombreuses dans tout le Sud-Ouest pendant une longue période, La résidence des archevêques d'Auch à Lamaguère (Gers),

23. Ces pièces du Public Record Office ont été transcrites par BRÉQUIGNY, B. N., coll. Moreau, t. 637, f° 180-209, et utilisées par J.-P. TRABUT-CUSSAC, « La fondation de Sauveterre-de-Guyenne », dans *Rev. hist. de Bordeaux*, n.s., t. II, 1953, p. 181-217.

24. F. ARNAUDIN, *La Baronnie de Labouheyre*, 1923.

25. Le *castrum* royal de Saint-Geours, formé d'une enceinte habitée et d'une tour, datait de 1254.

26. B. N., coll. Moreau, t. 655, p. 647.

27. L. DROUYN, *Guienne militaire*, t. I, p. 102, t. II, p. 30, 36, 86, 180.

qui date de 1175, les « salles » de Castet, château des vicomtes d'Osau, et de Sainte-Colomme, sa voisine, possédant toutes deux des caractères romans, mais pouvant remonter seulement au XIII^e siècle, en sont les exemples les plus anciens²⁸. Jusqu'au XIV^e siècle, on en édifia en Pas Basque, en Agenais (Nazareth à Nérac), en Bordelais (Ansouhaite à Moulon). Drouyn cite une maison forte de ce type à Broue (commune de Bossugan) qui remonte seulement à 1595²⁹. Il existe d'ailleurs plusieurs variantes. La plus connue est celle que Philippe Lauzun croyait particulière à l'ancienne région frontrière de Valence-sur-Baïse : ses « châteaux gascons », d'ailleurs reproduits souvent dans la Gascogne orientale, possédaient deux tourelles carrées formant un flanquement bien insuffisant. Le prototype en aurait été la « salle » des évêques de Lectoure à Sainte-Mère, entreprise en 1279. Actuellement le Bazadais n'offre aucun monument semblable. Un autre plan, à quatre tourelles d'angle, a été adopté tout près des limites de l'ancien diocèse, à Balizac, et, en Bordelais proprement dit, au Puch, à Camarsac, à Cursan, à Agassac et au Castéra de Saint-Médard-en-Jalles, tous élevés entre 1312 et 1330.

Ces *fortalicia* peu perfectionnés étaient en définitive très proches du donjon « roman » classique des archéologues, dont la vogue dura dans le Sud-Ouest du XII^e au XIII^e siècle. Ainsi la tour de Vidalos, élevée en 1180 par le comte de Bigorre, la vieille Arbalesteyre de l'Ombrière, citée dès le XI^e siècle, ont leurs héritiers directs dans les énormes donjons carrés à peine touchés par les transformations de la technique des ingénieurs, que fit vers 1370, pour Gaston Phœbus, Sicard de Lordat : ceux de Mauvezin de Bigorre, Montaner et Labastide-Villefranche³⁰. D'ailleurs la première tour voûtée de la région girondine dont la date de construction nous soit connue est celle de Saint-Emilion qui remonte seulement à 1237³¹. Il n'est donc pas nécessaire d'assigner une époque très reculée au donjon carré du palais épiscopal de Bazas, disparu seulement au XIX^e siècle³². La grosse tour de Mauvezin (Lot-et-Garonne, ancien diocèse de Bazas), carrée, démunie de voûtes, épaulée de contreforts plats, était elle aussi de type « roman » : l'absence de textes ne permet malheureusement pas d'attribuer de date à cet édifice récemment démol³³.

28. LORBER et LABORDE, *Histoire de Béarn*.

29. *Variétés girondines*, t. II, p. 411.

30. R. RITTER, *Constructions militaires de Gaston Phœbus en Béarn*, Pau, 1932.

31. R. FAGE, « La date de construction du « château du roi » de Saint-Emilion », dans *Congrès archéologique*, 1912, t. II, p. 333-344.

32. O'REILLY, *Essai sur l'histoire de Bazas*, Bazas, 1840, p. 223; J.-R. L'ANGLADES, *Aperçu de l'histoire de Bazas*, Bordeaux, 1913, p. 206.

33. Abbé ALIS, *Mauvezin*, Agen, 1897.

Les adjonctions postérieures rendent plus difficile l'étude des enceintes annexées au noyau central constitué par la « salle » ou le donjon. Beaucoup de châteaux de l'Agenais semblent avoir ainsi possédé, dès le XIII^e siècle, une petite cour entourée de remparts dont l'unique tour garnissait une des faces : tel a été le plan primitif de Bonaguil et celui de Madaillan, fondés tous les deux aux environs de 1260-1280. Ces dispositions sont reprises à Castets-en-Dorthé. On les retrouve aussi à la tour de Bessan, à Soussans, dont la construction fut autorisée en 1289³⁴ et au Castelmoron d'Arbanats, qui est sans doute la fortification élevée après 1384³⁵.

Beaucoup de maisons fortes étaient toutefois complétées par de vastes basses-cours. Divers bâtiments pouvaient s'y disperser. Certaines conservent encore l'aspect des grandes fermes de la Lande, avec leurs dépendances éparses sur une aire assez étendue : c'est le cas des châteaux de Noaillan et d'Illon à Uzeste, que l'on qualifiait en 1270 de *vil-lata* ou de *fossata*³⁶. Les collines de l'Agenais et de la Gascogne orientale, les plaines de Bigorre aussi, présentaient de nombreux exemples d'agglomérations installées dans les premières défenses d'un château. Dans le Bazadais, Castelmorron-d'Albret, Gensac, Pujols, Mauvezin, sans doute Dieulivolt, se sont ainsi développés. Pommiers contenait un village dans son enceinte et Roquetaillade avait ses *burgenses*.

Les défenses de ces annexes devaient être sommaires encore au XIII^e siècle et les murailles de pierre étaient, comme les simples terrassements, souvent démunies de tours. Tels sont les remparts de Pommiers, de Gensac, de Caseneuve, de Sauveterre-de-Guyenne, et même de la ville de La Réole qui reçut une clôture — peut-être la première — en 1243. Ce caractère archaïque se trouve dans de multiples fortifications du Sud-Ouest. Ainsi toutes les villes du Béarn, sauf Orthez, n'avaient aucune tour sur le circuit de leurs défenses; encore le château vicomtal, édifié après 1242 par Gaston VII n'en avait-il d'autre que son grand donjon polygonal³⁷. La protection des portes est enfin mal assurée et il est extrêmement rare de les trouver développées en un véritable châtelet.

Elevés à peu de frais, rapidement, sans doute par de simples maçons, la plupart des édifices militaires du Bazadais au XIII^e siècle et dans le premier tiers de XIV^e sont donc de valeur médiocre et ne semblent pas avoir été plus perfectionnés que les constructions contemporaines du

34. R. G., 22 avr. 1289 et *Guienne militaire*, t. II, p. 324.

35. *Guienne militaire*, t. II, p. 360.

36. *Recogniciones feodorum* de 1272, édit. Bémont, n° 237 et *Arch. hist. de la Gironde*, t. V, p. 248.

37. Voir le plan cadastral de 1825 reproduit par G. ANDRAL, « Orthez », dans *Congrès archéologique*, 1939, p. 392.

reste du Sud-Ouest. Ils offrent d'ailleurs, à quelques variantes près, les mêmes types.

Il est par contre vain de chercher à relier aux traditions de l'architecture féodale locale le grand château royal de La Réole et ceux de la famille de Clément V. Etant donné les procédés de voûtement des salles des tours, la mouluration des nervures et des consoles qui les supportaient, la perfection des archères à grande plongée, la première de ces forteresses ne saurait être celle qu'élevèrent Richard Cœur de Lion ou Henri II. Elle se rapproche plutôt par ces détails, des donjons capétiens du Midi au temps de saint Louis, comme ceux de Najac et d'Aigues-Mortes. Ce serait donc la citadelle relevée en 1228 et reprise après le siège de 1254³⁸.

Privé de ses couronnements et de ses parties septentrionales, vers la ville, par ordre de Louis XIII en 1629, elle semble avoir présenté un plan quadrangulaire, avec tours, que l'on ne retrouve dans le Sud-Ouest gascon que dans de très importantes places, comme le Vieux-Château de Bayonne tel qu'il était avant les adjonctions du XVII^e siècle³⁹, le château de Bellocq, clé occidentale de la vicomté de Béarn, édifié par Gaston VII ou le grand château de Fronsac⁴⁰. Ce serait en gros les dispositions des grands ensembles créés par Philippe-Auguste, le Louvre — avec réduit central comme à Bayonne — ou Dourdan — avec donjon à un angle, comme à Fronsac. Dans sa notice sur La Réole, Drouyn avait adopté l'hypothèse du second schéma et identifié la grosse tour d'angle Ouest, au donjon, appelé par les textes la Thomasse⁴¹. Un examen plus attentif des procès-verbaux relatifs aux démolitions de 1629, prouve que celle-ci devait au contraire se trouver sur la face nord, possédait le pont-levis, flanqué de deux tours secondaires, et était éloigné des corps de logis proches au contraire de l'angle ouest⁴². Une telle disposition est justement celle des grandes forteresses anglaises de la seconde moitié du XIII^e siècle, en particulier de celles que le roi et ses grands vassaux multiplient sur les frontières du Pays de Galles. Le développement du donjon-porte, du *keep-gatehouse*, commandant toute la place, y atteint déjà des proportions considérables à Caerphilly, commencé dès 1267 par Gilbert de Clare, comte de Gloucester, et surtout dans les

38. R. G., 23 mars 1254, ne dit pas s'il s'agit d'une reconstruction. Mais La Réole a un château plus évolué que celui de Saint-Emilion, également édifié par ordre du roi (1237), moins perfectionné que ceux de la fin du siècle.

39. E. LAMBERT, « Bayonne, enceintes et châteaux », dans *Etudes médiévales*, Toulouse, 1956, t. II, p. 70.

40. Plan à la Bibl. nat., Estampes, Va 63, plan 2/186 (XVII^e siècle).

41. *Guienne militaire*, t. I, p. 166-180.

42. Actes transcrits dans le registre coté BB12 des Arch. com. de La Réole, f° 162, v° à 174 v°; DROUYN, qui ne connaissait pas les monuments féodaux anglais, n'a pas cru possible l'existence d'un donjon-porte.

châteaux royaux de Harlech et de Beaumaris, construits seulement sous Edouard I^{er} 43. Il est donc probable que La Réole, possession particulière des Plantagenets, possédait un donjon dû à un architecte anglais.

Les archéologues anglais ont relevé depuis longtemps les rapports existant entre le grand château pontifical de Villandraut et les forteresses galloises d'Edouard I^{er} 44. Là aussi, l'importance du châtelet d'entrée, complété par une barbacane, et l'absence de donjon central sont des éléments caractéristiques, ainsi que le plan régulier à quatre tours d'angle. Comme à Caerphilly et à Beaumaris, un second système de tourelles a été amorcé sur la face opposée à la grande porte, autour d'une poterne. Comme l'enceinte basse de Caerphilly, les talus parementés des fossés décrivent au droit des tours des segments de cercle concentriques. Ajoutons que l'influence de l'Angleterre se fait aussi sentir dans l'adoption des archères en croix pattée avec visée horizontale, facilitant le tir des arbalètes. Toutefois ce parti, très fréquent en Angleterre dès la fin du XII^e siècle 45, avait été imité en Gascogne depuis déjà près de vingt ans quand commencèrent les travaux de Villandraut (enceinte de Bourg, commencée en 1281, tour de Bessan, après 1288, château royal de Sauveterre-la-Lémance, en construction avant 1305). Si les défenses de Roquetaillade, de Sauviac, de La Trau, semblent avoir été moins nettement influencées par les conceptions des ingénieurs anglais, elles n'en sont pas moins exceptionnelles dans le Bazadais du début du XIV^e siècle. Elles prouvent que seuls les possesseurs de grandes fortunes ont été capables de tirer parti des derniers perfectionnements de l'art militaire, que le roi lui-même n'a pu utiliser dans la région de La Réole 46.

Les moyens dont disposaient les Goth et leurs parents leur ont également permis de multiplier dans leurs résidences les appartements et les salles. Ainsi Villandraut, Roquetaillade, Fargues, hors des limites du diocèse, et peut-être La Trau, constituaient de véritables palais fortifiés, comportant, selon un plan qui deviendra plus tard classique, trois ailes distribuées de trois côtés d'une cour, le quatrième, celui de l'entrée, restant libre. Ensembles surprenants, si l'on songe qu'à la même époque, les logis annexés aux plus vastes châteaux du Sud-Ouest se réduisent à un bâtiment plus ou moins long, de forme rectangulaire, renfermant essentiellement un vaste *tinel* sur un étage bas occupé par des

43. P. BRIEGER, *English art, 1216-1307*, Oxford, 1957, p. 260; S. TOY, *Castles*, Londres, 1939, p. 153 et 190. Puyguilhem, construit en 1266 par ordre d'Edouard I^{er}, semble avoir possédé un donjon-porte et un plan proche de celui de La Réole.

44. TOY, *op. cit.*, p. 163.

45. TOY, p. 110 (Loopholes, XI-XIII (th century);

46. Le contraste existant entre le château de La Réole et celui, bien médiocre de Molières, élevé pendant la période critique du règne d'Edouard II, montre que le roi ne disposait pas toujours de moyens suffisants.

magasins et des resserrés. Le comte de Périgord à Bourdeilles, le vicomte de Béarn à Foix et à Orthez n'ont pas d'autre appartement de réception — et le dernier suffira aux fastes de Gaston Phoebus.

Vers 1300, l'archevêque d'Auch n'est pas plus au large dans son fort de Meilhan-en-Fezensac, qui est, comme celui de l'évêque de Lectoure à Sainte-Mère, un simple « château gascon » 47. Lorsque son successeur Arnaud Aubert (1355-1371), neveu du pape Innocent VI, s'installe à Bassoues (Gers), il ne prévoit qu'un grand donjon carré, certes majestueux, mais qui ne fut accompagné que plus tard d'une grande salle 48. A Mont-de-Marsan, Marguerite, dame douairière de Béarn et de Foix, se contente d'un *castrum seu domum lapideam* pour y finir ses jours près du couvent des Clarisses 49. Le roi d'Angleterre juge l'Ombrière si peu agréable, qu'il préfère séjourner au palais archiepiscopal ou au manoir de Condat. On peut se demander si l'origine du plan des appartements de Villandraut ne doit pas être recherchée également en Grande-Bretagne. Des travaux récents ont justement établi que l'édification des grandes forteresses du Pays de Galles avait été dirigée, au moins à partir de 1278, par un certain Maître Jacques de Saint-Georges, jusqu'alors au service des comtes de Savoie, parents d'Edouard I^{er}. Cet architecte avait élevé pour le comte Pierre, à Saint-Georges-d'Espéranche (Isère) un *palatium*, en grande partie détruit de nos jours, avec trois corps de logis disposés comme à Villandraut sur les quatre côtés d'une enceinte rectangulaire renforcée par quatre tours d'angle 50. Dans le Midi des environs de l'année 1300, seul le palais édifié pour les rois de Majorque à Perpignan peut se comparer par le plan et l'importance à Villandraut.

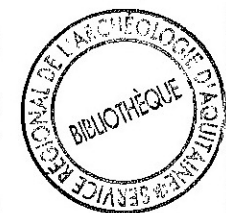
A la veille de la guerre de Cent ans, le Bazadais offre donc un ensemble de forteresses qui s'est transformé depuis le milieu du siècle précédent par l'implantation de nombreuses maisons fortes, aux dispositions élémentaires et par l'édification de quelques grands châteaux suivant les techniques nouvelles, en partie d'origine anglaise. Les caractères archaïques de la masse des petits repaires nobles se retrouvent dans tout le Sud-Ouest à cette époque. Leur densité est d'ailleurs au total médiocre en Bazadais. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de voir le diocèse submergé alternativement par les belligérants au cours

47. BRANET, « Le château de Mailhan », dans *Revue de Gascogne*, 1897, p. 38 et 407; cédé en 1311 à Hispan de Magnoac (Coll. Doat, t. 179, f° 314).

48. Ch. SAMARAN, « Le château et les deux tours de Bassoues d'après les comptes de construction inédits (1370-1371) », dans *Bull. Soc. Arch. Gers*, t. III (1902), p. 197.

49. Cession de la vicomté de Béarn à son fils par la vicomtesse Marguerite, 15 mai 1313, dans Coll. Doat, t. 180, f° 170-175.

50. A.-J. TAYLOR, « The castle of Saint-George-d'Espéranche », dans *The Antiquaries Journal*, 1953, vol. XXXIII, p. 32-47.



du long conflit qui s'ouvre en 1335. En effet la poussière des *fortalicia* secondaires ne joue aucun rôle dans les opérations. Les grands châteaux des Goth et des La Mothe, palais sans assiette facilement défendable, nécessitant d'énormes garnisons difficiles à nourrir dans un pays sans grandes ressources et placé loin des grandes voies naturelles de communication, semblent aussi avoir eu peu d'importance dans le développement des opérations. Seule est capitale la possession, âprement disputée d'ailleurs de La Réole, citadelle munie, sans doute par les ingénieurs d'Edouard I^{er}, de dispositifs éprouvés dans les dures guerres galloises et construite dans un site fortifié par la nature. Ce château, appuyé sur une complexe enceinte urbaine, est un maillon du système de grandes forteresses royales rénovées, comme Rions restauré après 1304, Saint-Macaire renforcé au XIII^e siècle, qui, protège Bordeaux, entourée elle-même de nouveaux remparts en 1305-1327, et assure la sauvegarde de la Guyenne.

J. GARDELLES.
